



SCoT du Pays de Falaise

Le SCoT : une étape importante pour la Communauté de Communes du Pays de Falaise

Les élus des 57 communes de la Communauté de Communes du Pays de Falaise se sont engagés fin 2012 dans la définition d'un Projet de Territoire fédérateur et son intégration dans un document de planification stratégique à l'échelle communautaire : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Le SCoT est un document qui doit permettre aux élus, mais aussi aux citoyens, de percevoir quels sont les axes forts d'un territoire (son économie locale, son environnement, ses paysages, son positionnement géographique, son accessibilité etc...), ainsi que les différentes vocations des secteurs concernés par cette démarche.

Le SCoT affiche les futures priorités territoriales en termes de développement et de valorisation du Pays de Falaise. Il définit les vocations (industrielle, résidentielle, touristique...) des différentes parties du territoire en ciblant celles à protéger/valoriser, les espaces qui accueilleront de nouveaux logements ou de nouvelles entreprises etc...

Mais attention. Un SCoT n'est pas un « super plan local d'urbanisme ». Toutes les autorisations du droit des sols (permis de construire et autres) déposées en mairie seront toujours instruites sur la base des documents d'urbanisme des communes. Ces derniers ont pour objectif de décliner les orientations générales du SCoT. Par exemple, un Plan Local d'Urbanisme pourra préciser par un zonage à la parcelle une orientation générale du SCoT sur la localisation du développement économique ou du développement résidentiel, en respectant une consommation foncière maximale fixée par le SCoT pour respecter le principe de consommation économe de l'espace fixé par la Loi Grenelle de l'Environnement (loi de 2010).

Le SCoT doit également permettre de faire émerger des besoins spécifiques d'un territoire, comme par exemple la volonté de maintenir le centre hospitalier de Falaise, équipement structurant fondamentale pour conforter l'offre médicale dans le secteur.

Le développement touristique, les réponses à apporter à la population en termes de logements, d'équipements et de services, la création d'emplois pour faire reculer le chômage et réduire les déplacements vers des pôles d'emplois extérieurs au Pays, la recherche de solutions diverses pour permettre la mobilité de chacun (transports collectifs, offre adaptée à la demande, covoiturage etc...) sont autant d'axes de travail pour un SCoT qui doit assurer une cohérence globale des objectifs qu'il affiche.

Il doit également permettre d'éviter la mise en concurrence de projets par une concertation préalable élargie à l'échelle du Pays mais aussi avec les territoires voisins, et en premier lieu l'agglomération de Caen. La recherche d'une complémentarité des territoires est un gage d'efficacité pour tous.

Dans un contexte de réorganisation des territoires (constitution du pôle Caen Normandie Métropole début 2015, loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République « loi NOTRe » d'août 2015, nouvelles régions en 2016...), le SCoT est l'occasion pour les élus d'exprimer clairement comment ils souhaitent participer à ces nouvelles dynamiques territoriales, en mettant en avant les atouts du Pays de Falaise (ses équipements, son cadre de vie, son offre culturelle et touristique...).

Il faudra encore attendre un peu avant que ce SCoT ne soit validé. La phase de diagnostic (2013) et celle de définition du Projet de Territoire (2014) sont achevées.

Le scénario d'aménagement retenu par les élus tient compte à la fois des contraintes qui leur sont imposées et des volontés qu'ils ont affirmées. Il est basé sur un renforcement du développement économique, la diversification de l'offre en matière d'habitat, une meilleure organisation de l'offre en transports collectifs et sur la valorisation du cadre de vie, en organisant un développement urbain en harmonie avec l'environnement.

Cette démarche partenariale se poursuit. En effet, les élus ont décidé l'organisation d'une concertation approfondie avec la population en proposant l'animation de différentes réunions publiques à l'échelle des 8 Microrégions du Pays. Ces rencontres avec les habitants du Pays de Falaise doivent permettre à chacun de prendre connaissance des grandes lignes du projet de SCoT et d'apporter sa contribution à la démarche. Des documents sont dès à présent consultables sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays de Falaise à l'adresse suivante :

<http://www.cc-paysdefalaise.fr>

Les 8 réunions publiques se tiendront aux dates et lieux suivants (sauf précision à la salle des fêtes) :

Le mercredi 07 octobre :

18h00 à Morteaux-Couliboeuf
20h00 à La Hoguette

Le jeudi 08 octobre :

18h00 à Ussy (réfectoire scolaire)
20h00 à Pont-d'Ouille

Le lundi 26 octobre :

18h00 à Potigny (Suvez)
20h00 à (Ernes ou Sassy)

Le vendredi 30 octobre :

18h00 à St-Martin-de-Mieux
20h00 à Falaise